

2010_B024

OBJET : Pépinières et hôtels d'entreprises - Convention de coopération entre le Centre Micro-électronique de Provence et la CPA

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

DGA Développement Economique, Innovation et Cohésion Sociale
Direction Du Développement Economique
Service Innovation Et Créations D'entreprises
06_04_DIRECO_040210

BUREAU DU 04 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Roger Pellenc

**Objet : Développement Economique - Pépinières et Hôtels d'entreprises -
Convention de coopération entre le centre Micro-électronique de
Provence et la CPA**

Décision du Bureau

Ce rapport vise à valider le principe et les modalités de collaboration entre la CPA, notamment ses pépinières et hôtel d'entreprises innovantes, et le Centre micro-électronique de Provence Georges Charpak à Gardanne afin de faciliter et d'accélérer le développement des entreprises hébergées.

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix a fait le choix de mettre en gestion déléguée ses pépinières et hôtel d'entreprises innovantes situés à Pertuis et Meyreuil. Celle-ci est devenue effective dans le cadre d'un marché d'une durée de trois ans attribué en juin dernier à la société Inno TSD, spécialisée dans le soutien à l'émergence et au développement de l'innovation à l'échelle des entreprises ou des territoires.

Dans le cadre de ses missions, le gérant délégué a notamment pour objectif d'initier des partenariats avec des organismes pouvant apporter une plus-value dans le développement des entreprises accompagnées.

Ainsi, un premier partenariat a été conclu avec les incubateurs de Provence lors de la précédente gestion déléguée de la pépinière Michel Caucik à Meyreuil. Ce partenariat s'est traduit par la mise en place d'un parcours destiné aux créateurs d'une entreprise technologiquement innovante : ceux-ci sont dans un premier temps accompagnés et soutenus par les incubateurs, puis hébergés au sein de l'une des deux pépinières de la CPA, après validation de leur comité d'agrément respectif.

Dans ce contexte, il est aujourd'hui proposé de conclure un partenariat avec le Centre Microélectronique de Provence visant à faciliter le développement des entreprises hébergées au sein des pépinières ou de l'hôtel d'entreprises innovantes de la CPA, lorsque, bien entendu, elles développent une activité en lien avec la microélectronique.

La pépinière et l'Hôtel technologique de Meyreuil sont tout particulièrement concernés par ce dispositif du fait de l'orientation thématique de la pépinière vers l'informatique et la microélectronique.

1 - Présentation du Centre Microélectronique Georges Charpak de Provence

Le Centre est l'un des six centres de formation et de recherche de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne. Il a été créé en 2003 par décision gouvernementale avec un soutien massif des collectivités territoriales afin de répondre à une demande de l'industrie microélectronique et contribuer à la reconversion du bassin minier provençal. La CPA a participé à hauteur de 3 millions d'euros à la construction de la première tranche de cet équipement. Le secteur de la microélectronique représentait en 2008 en région PACA près de 10 000 emplois et 35% de la production nationale de composants à semi-conducteurs.

Ainsi, le Centre Georges Charpak développe des activités de recherche partenariale orientées vers les secteurs stratégiques de la microélectronique en PACA : les circuits intégrés (design et production), la carte à puce et les objets dits communicants. De nouveaux axes de développement ont été définis dans le domaine de la bioélectronique et, en ce qui concerne l'électronique imprimée, des nouvelles technologies couches minces pour le photovoltaïque. Il est également devenu partenaire académique du pôle mondial de compétitivité « Solutions Communicantes Sécurisées »

spécialisé dans l'informatique et la microélectronique et d'ores et déjà associé à la pépinière d'entreprises Michel Caucik à Meyreuil.

Le Centre compte environ 350 étudiants, ingénieurs ou chercheurs, lesquels suivent des cursus de formation dans les différents métiers de la microélectronique.

Il met en outre à disposition au sein de ses locaux, par l'intermédiaire du dispositif CIM PACA et moyennant contrepartie financière, des plateformes collaboratives, salles blanches et laboratoires auxquels les structures et les entreprises extérieures peuvent accéder en bénéficiant des conseils et de l'appui du personnel. La plate-forme collaborative MICROPAKS est également soutenue par la CPA au moyen de subventions d'investissement (245 500 € en 2009).

2 - Contenu du Partenariat entre le Centre Microélectronique de Provence Georges Charpak et la Communauté du Pays d'Aix

Le présent partenariat, sans incidence financière supplémentaire, aurait pour objectif de faciliter le développement des jeunes entreprises hébergées au sein des pépinières et de l'hôtel d'entreprises innovantes. Après étude préalable par le CMP du projet de l'entreprise en lien avec la microélectronique, il apporterait son appui lors de la phase de développement technologique et/ou de lancement industriel et commercial du produit innovant. La jeune entreprise bénéficierait également, du fait de l'intervention et du soutien accordé par le Centre Microélectronique de Provence, d'une meilleure visibilité et d'une plus grande crédibilité ainsi que des nombreux contacts entretenus avec les spécialistes du domaine.

A l'instar de ce qui a été mis en place avec les incubateurs de Provence, le Centre pourrait également orienter des porteurs de projets innovants vers les pépinières d'entreprises de la CPA afin qu'elles puissent bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement, dans le cadre de leur création d'entreprise.

En outre, des actions seraient initiées auprès des élèves du Centre, que se soit dans le cadre de la recherche d'offres de projets d'étude, de stages, ou d'embauches ; elles seraient mises en place de façon conjointe par le Centre Georges Charpak et la pépinière et l'Hôtel technologique de Meyreuil.

Par ailleurs, chacune des deux structures s'engage à communiquer sur les actions ou événements mis en place par l'autre.

Enfin, le Centre de Microélectronique Georges Charpak et les pépinières et Hôtel d'entreprises de la CPA conviendraient de la mise en place d'un accès privilégié à leurs ressources : salle de réunion, amphithéâtre, ressources documentaires, restauration etc.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie une partie de ses attributions au Bureau ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat avec le Centre de micro-électronique Georges Charpak annexée au présent rapport,
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier, notamment les avenants d'application.

CONVENTION DE COLLABORATION

CENTRE MICRO-ELECTRONIQUE GEORGES CHARPAK
ET
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

ENTRE

Le Centre Microélectronique de Provence, centre de formation et de recherche de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne, basé à Site Georges Charpak 880 Avenue Mimet - 13120 GARDANNE, représenté par le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne, Monsieur Philippe Jamet, dûment autorisé aux fins des présentes.

Ci-après désignée par le « CMP »

ET D'AUTRE PART

La Communauté du Pays d'Aix, ayant son siège 8 place Jeanne d'Arc – Hôtel de Boadès – CS 40868 – 13626 Aix-en-Provence cedex 1, possédant deux pépinières, la pépinière d'entreprises Michel Caucik, 100 route des Houillères 13590 Meyreuil et la pépinière d'entreprises innovantes à Pertuis, 139 rue Philippe de Girard 84120 Pertuis ainsi qu'un hôtel d'entreprises innovantes, l'Hôtel Technologique, bâtiment 6, Europarc Sainte Victoire, lieu-dit le Canet, 13590 Meyreuil, représentée par son Président, ou son représentant, habilité en vertu de la décision n°..... prise en Bureau du

Ci-après désignée par la « CPA »

CONSIDERANT QUE :

Le Centre Microélectronique de Provence (CMP), Centre de formation et de recherche de l'Ecole Nationale Supérieure de Mines de Saint Etienne (ENSMSE), a été créé en 2003 par décision gouvernementale et avec un soutien massif des collectivités territoriales pour répondre à une demande de l'industrie du pôle microélectronique PACA et pour contribuer à la reconversion économique du bassin minier provençal. Le centre est un partenaire académique du pôle de compétitivité mondial « Solutions Communicantes Sécurisées (SCS) ».

Le Centre Microélectronique de Provence entend renforcer ses interactions de terrain avec les entreprises au profit de l'insertion professionnelle des étudiants et du développement de ses activités de recherche partenariale et faire valoir, auprès des partenaires industriels et économiques, les compétences et expertises développées en son sein, notamment par un soutien à la création d'entreprise, l'accompagnement d'entreprises innovantes et la diffusion technologique.

La Communauté du Pays d'Aix (CPA), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dispose de la compétence de développement économique sur un territoire constitué de 34 communes. Afin de mettre en place des leviers de développement territoriaux, la CPA a orienté ses pépinières d'entreprises innovantes ainsi que son Hôtel technologique vers les domaines d'activités des pôles de compétitivité situés à proximité. Ainsi, la pépinière d'entreprises innovantes Michel Caucik et l'Hôtel technologique à Meyreuil sont orientés vers l'informatique et la microélectronique en corrélation avec les thématiques développées par le pôle SCS. Les domaines d'activités des pépinières et de l'Hôtel Technologique n'étant pas à considérer de façon exclusive, les entreprises de la pépinière innovante de Pertuis, pourraient également, de façon exceptionnelle, être concernées par ce partenariat, même si la thématique de la pépinière est principalement axée vers les énergies renouvelables du fait de la proximité du pôle Capénergies et du projet ITER.

Les pépinières et l'hôtel d'entreprises innovantes à Meyreuil et Pertuis sont gérés de façon déléguée ; l'une des missions consiste à initier des partenariats avec des acteurs clé du développement économique et de l'innovation, dans le but de faciliter la prospection de nouveaux candidats à l'hébergement ainsi que le développement des jeunes entreprises innovantes d'ores et déjà accompagnées. Les collaborations orientées vers la recherche et développement (centre de recherche, laboratoires publics), les écoles d'ingénieurs, les universités correspondent à cette démarche de mise en réseau des jeunes entreprises innovantes.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

La CPA et le CMP s'inscrivent dans le dispositif mis en place par les collectivités locales et l'Etat, visant à réindustrialiser le bassin minier de Provence. Plus particulièrement axé sur l'accompagnement et le support aux projets de création d'entreprises technologiques innovantes, ce partenariat souligne les liens et la complémentarité qui existent entre les activités de création et maturation d'entreprises, de recherche et de formation.

Le CMP s'intéresse particulièrement aux entreprises hébergées par la pépinière innovantes Michel Caucik et l'Hôtel Technologique à Meyreuil, sans exclure pour autant les entreprises de la pépinière de Pertuis pouvant être amenées à s'installer sur le bassin minier, et y voit un débouché naturel pour ses élèves-ingénieurs et doctorants.

Ce partenariat a pour objectif de favoriser l'émergence d'activités innovantes sur le territoire de la CPA, et notamment des communes du bassin minier, en s'appuyant sur l'expertise proposée par le CMP.

Dans ce cadre, la présente convention définit les conditions avec lesquelles la CPA et le CMP peuvent collaborer.

Article 1 – DOMAINE D'INTERVENTION

La présente convention s'applique aux pépinières et hôtel d'entreprises innovantes de la CPA en faveur des entreprises hébergées et accompagnées. L'objectif de ce partenariat participant de la reconversion industrielle du bassin minier de Provence, les jeunes entreprises hébergées et accompagnées par la pépinière et l'Hôtel technologique à Meyreuil ou exceptionnellement, celles de la pépinière de Pertuis, développant une activité de microélectronique ou en informatique et susceptibles de s'installer sur le bassin minier seront tout particulièrement concernées.

Article 2 – NATURE DES RELATIONS

La présente convention ne comporte aucun engagement d'exclusivité entre les Parties. Chaque Partie intervient selon ses règles habituelles et reste libre de ses décisions. La CPA, notamment ses pépinières et l'hôtel d'entreprises, et le CMP s'engagent à respecter la stricte confidentialité des informations échangées sur les entreprises, sous forme orale ou écrite, dans le cadre de la présente convention.

La CPA et le CMP s'engagent à faire état de cette convention de partenariat lors de toute action de communication relative à l'Hôtel d'entreprises « Yvon Morandat ».

Article 3 – RENFORCEMENT DU DEVELOPPEMENT DES PROJETS ET APPUI TECHNOLOGIQUE

La CPA et notamment ses pépinières et hôtel d'entreprises innovantes, peuvent orienter vers le CMP toute entreprise qu'elle accompagne ou qu'elle souhaite accompagner dans le cadre de son développement technologique et/ou de son lancement industriel et commercial. Dans ce contexte, le CMP s'engage à examiner la possibilité de pouvoir s'adosser, créer des synergies et appuyer la démarche d'un projet orienté par la CPA. Le CMP fera part dans tous les cas à la CPA de sa décision.

De façon réciproque, le CMP peut orienter vers la CPA, et notamment ses pépinières et hôtel d'entreprises innovantes, tout projet, avec lequel il est en relation et qui envisage de s'implanter dans la Région. Ces projets seront directement issus ou liés au CMP, par le

biais à minima d'un contrat de collaboration de recherche ou de valorisation. La CPA, par l'intermédiaire de ses pépinières et hôtel d'entreprises, s'engage alors à examiner en priorité la possibilité d'accompagner, selon ses règles habituelles, le projet et à faire part au CMP de sa décision. Dans le cadre de la sélection, le CMP apporte, un avis, notamment scientifique et technique, sur le projet.

Le CMP publie auprès de l'ensemble des élèves des formations du site Georges Charpak les offres de projets d'étude, stages et/ou emplois issues des entreprises hébergées. Une fois par an, la CPA, par l'intermédiaire de ses pépinières et hôtel d'entreprises, et le CMP organisent une présentation pour les élèves des entreprises hébergées et des sujets de collaborations élèves/projets proposés.

Les entreprises des pépinières et hôtel d'entreprises innovantes de la CPA ont accès aux services de la médiathèque du CMP et réciproquement le CMP a accès au fond documentaire de des pépinières et hôtel d'entreprises innovantes de la CPA. Une politique d'acquisition concertée est mise en place.

D'une façon générale, un accès privilégié (tarif préférentiel, priorité,) aux ressources des signataires est mise en place (salles de réunion ou de manifestation, amphithéâtres, ressources documentaires, restauration ...). L'objectif étant de favoriser les rencontres et échanges entre les créateurs d'entreprise et les enseignants-chercheurs du CMP et les élèves des cycles de formation de l'école.

La publicité de toutes manifestations ou animations organisées par l'une des parties est faite auprès de l'autre.

Article 4 – ECHANGE D'INFORMATIONS ET D'EXPERTISES

En tant que de besoin, la CPA, notamment par l'intermédiaire de ses pépinières et hôtel d'entreprise, et le CMP peuvent s'échanger des informations concernant les secteurs d'activité, les produits, les marchés et/ou les projets (sous réserve d'avoir reçu un accord en ce sens des personnes concernées) suivis par l'une ou l'autre des Parties.

Par ailleurs, elles se réunissent de façon régulière afin d'échanger des informations concernant l'état des portefeuilles respectifs d'intervention rentrant dans le cadre de la présente convention.

Article 5 – PARTICIPATION AUX COMITES

Un représentant du CMP pourra être en tant que de besoin, invité au Comité de Pilotage et de Sélection des Projets de la pépinière d'entreprises innovantes Michel Caucik et de l'Hôtel Technologique situés sur le bassin Minier, à Meyreuil.

Article 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins trois mois à l'échéance.

Fait à....., le

En quatre exemplaires,

Pour la CPA

Le Président

Mme Maryse JOISSAIN MASINI

Pour l'ENSM-SE

Le Directeur

M.Philippe JAMET

Ou

Son représentant

Le Vice-Président
délégué au Développement Economique

M.Roger PELLENC

Son représentant

Le Directeur Adjoint
au Développement et à l'Innovation

M. Daniel OCHOA

OBJET : Pépinières et hôtels d'entreprises - Convention de coopération entre le Centre Micro-électronique de Provence et la CPA

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

